

Enquête auprès des bénéficiaires CTP / CRP

Synthèse des résultats

Janvier 2012



Alors que la crise économique continue de faire sentir ses effets dévastateurs sur la réalité de l'emploi en France et que le sujet de la désindustrialisation est au centre de la vie politique, la question de la **sécurisation des parcours professionnels et de l'accompagnement des salariés licenciés économiques** apparaît centrale. Entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011, le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) remplace **les dispositifs CTP (Contrat de Transition Professionnelle) et CRP (Convention de Reclassement Personnalisé)** qui permettaient aux licenciés économiques de bénéficier, après la rupture de leur contrat, d'un ensemble de **mesures favorisant leur reclassement professionnel**.

Dans ce cadre, depuis fin 2009, **Opcalia** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), lié par une convention avec Pôle Emploi, **instruit et finance avec le concours du FPSPP et du FSE, les demandes de formation des bénéficiaires CTP / CRP**. Avec à ce jour plus de 30 000 bénéficiaires accompagnés et alors que les anciens dispositifs ont fusionné, Opcalia a souhaité faire un **bilan de ces dispositifs** et se doter d'un indicateur pour **mesurer l'impact de ces contrats sur la situation des bénéficiaires**. Une démarche inédite qui, dans un contexte budgétaire resserré, a permis à l'organisme de mieux connaître ses bénéficiaires et d'évaluer **l'efficacité des dispositifs et leurs apports réels sur les parcours professionnels**.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les deux dispositifs CRP et CTP étaient des dispositifs de reclassement ou de reconversion proches qui différaient principalement sur les populations ciblées. Tandis que la CRP pouvait concerner l'ensemble des salariés licenciés économiques sur tout le territoire, **le CTP ne s'appliquait que sur des bassins d'emplois en difficultés économique délimités**. Une différence à l'égard des populations ciblées qui se retrouve dans le profil des bénéficiaires, 65% des personnes interrogées ont bénéficié de CRP contre 35% pour le CTP.

Les bénéficiaires CTP sont plus souvent issus de régions sinistrées économiquement et d'anciens bastions industriels ou portuaires de l'est et du nord du pays. 27% des bénéficiaires CTP travaillaient dans le **secteur de l'industrie** et plus d'un tiers étaient initialement **ouvriers ou ouvriers qualifiés**. Comme l'indique l'enquête, le Contrat de Transition Professionnelle s'adressait majoritairement à des salariés un peu plus âgés et avec une **plus grande ancienneté dans leur entreprise d'origine** (42% avaient plus de 10 ans d'ancienneté).

Moins présents dans les régions industrielles, **les bénéficiaires CRP** interrogés se répartissent mieux sur l'ensemble du territoire et apparaissent plus homogènes en termes d'âge et de secteurs d'origines. **Six bénéficiaires CRP sur dix étaient employés** dans leurs anciennes fonctions et issus pour 70% d'entre eux **d'entreprises de moins de 50 salariés**.

Quelle formation pour quels objectifs ?

Recherchant des formations par eux-mêmes (67%), participant à des ateliers d'orientation proposés par Pôle Emploi (34%) ou procédant à d'autres démarches (rencontres, évaluation du milieu...), les bénéficiaires interrogés se sont pris en main une fois licenciés agissant ainsi comme de **véritables acteurs de leur réinsertion professionnelle**.

La formation suivie pendant le dispositif CTP / CRP a une durée moyenne de 216 heures et 72% des bénéficiaires n'ont suivi qu'une seule formation pendant le dispositif CTP / CRP. Illustration de la bonne acceptation du dispositif par les bénéficiaires, **la formation est suivie jusqu'au bout par 96% des répondants**, la moitié des quelques « *abandonnistes* » déclarés ont mis fin à la formation ayant trouvé du travail.

Partageant des objectifs communs, l'adhésion aux dispositifs CTP / CRP aux yeux des bénéficiaires devait leur permettre de favoriser leurs réinsertions professionnelles. Les **projets envisagés lors de l'adhésion sont alors principalement de trois ordres** :

- **Le reclassement professionnel au sein du même secteur et du même métier était envisagé par 34% des bénéficiaires lors de leur adhésion au dispositif**. Devant permettre de se mettre à jour et d'acquérir de nouvelles compétences pour offrir un meilleur profil sur le marché de l'emploi, logiquement, les plus diplômés (39%) et les plus de 45 ans (38%) s'inscrivent davantage dans cette optique.
- **Plus de la moitié des bénéficiaires envisageaient la formation comme un moyen de se reconvertir**, qu'il s'agisse d'un changement de secteur et de métier (33%) ou d'un changement de métier uniquement (21%). **Cette démarche qui implique des changements plus lourds concerne principalement les populations les plus fragiles**, moins diplômées, ouvrières ou issues de la grande distribution et plus souvent habitant dans des régions en difficultés.
- Enfin, 12% avaient pour objectif lors de leur adhésion aux dispositifs, **la création ou la reprise d'une entreprise**. **Ce choix de diriger sa propre activité plutôt qu'attendre une offre d'emploi en période de crise, apparaît davantage comme une solution aux populations les plus diplômées** (19%) ou qui avant leur licenciement économique étaient cadres ou ingénieurs dans leurs entreprises (25%).

Des dispositifs jugés satisfaisants avec des effets positifs sur l'état d'esprit des bénéficiaires, l'acquisition de nouvelles compétences et leur employabilité

Les formations suivies au cours de ces deux dispositifs sont jugées satisfaisantes par une très large majorité des bénéficiaires, qu'il s'agisse de leur contenu (91%), de leur pertinence par rapport au projet professionnel suivi (88%) ou de la qualité du suivi (84%).

Au moment de tirer un bilan personnel de l'apport de la formation suivie, 82% des bénéficiaires estiment qu'elle leur a permis de **se perfectionner et de monter en compétence**. Plus de six bénéficiaires sur dix (62%) déclarent que la formation a donné lieu à **l'obtention d'une certification, d'un titre ou d'un diplôme**, notamment chez les plus jeunes et les ouvriers.

Plus des deux-tiers des bénéficiaires interrogés (67%) estiment que la formation suivie fut déterminante sur leur employabilité. Un score positif qui se retrouve aussi bien chez les personnes ayant trouvé un emploi depuis la fin de leur formation que chez celles toujours inactives, dernière illustration de la bonne impression laissée par la formation sur les bénéficiaires et l'impact de celle-ci. Il faut noter toutefois que chez les personnes plus critiques à l'égard de l'apport de la formation sur l'employabilité, 43% jugent que la formation n'était pas adéquate et ne correspondait pas à leur projet professionnel. Une proportion plus forte encore chez les plus diplômés qui sont pourtant les plus nombreux à chercher par eux-mêmes les formations qui les intéressent.

Outre ces apports traditionnels, l'un des enseignements de l'enquête porte sur **l'impact des dispositifs CTP / CRP sur l'état d'esprit des bénéficiaires**. Perçue comme **déterminante sur leur motivation** par près des trois-quarts (74%) des bénéficiaires interrogés, 68% estiment également que les formations suivies lors des dispositifs les ont **remobilisés et leur ont permis de reprendre confiance en eux et en leurs capacités**.

On notera également que **plus la date de sortie du dispositif est récente (moins de 6 mois), plus la formation est jugée déterminante**. A l'inverse, chez les personnes ayant bénéficié d'une formation il y a plus d'un an, la formation est évaluée avec une plus grande distance et la perception de son importance diminuée.

Interrogés sur les améliorations à apporter aux dispositifs, 40% des bénéficiaires n'arrivent à en citer aucune spontanément, certains (5%) car ils estiment que le dispositif fonctionne bien. **Principale piste d'amélioration, le suivi et l'accompagnement des candidats**, citée de manière spontanée par 15% des bénéficiaires. La qualité des formations en elles-mêmes et des formateurs est également évoquée (9%) ainsi que le besoin de disposer de plus d'informations sur les formations disponibles (8%).

Une reprise d'activité en sortie de dispositif positive mais inégale

Parmi les bénéficiaires interrogés, 62% sont actuellement en activité, qu'ils soient salariés (53%) ou chefs d'entreprise (9%). Parmi les actifs, 53% sont désormais en CDI, 15% sont en CDD de six mois ou plus et 15% ont créé ou repris une entreprise. Si on évoque **les sorties positives des dispositifs**, c'est-à-dire les personnes installées dans un emploi stable (minimum CDD de plus de 6 mois) ou en formation professionnelle, cela concerne **54% des bénéficiaires interrogés**.

On observe également une légère différence entre les deux dispositifs de formation : **les bénéficiaires de CTP sont 66% à avoir retrouvé une activité** (55% de sorties positives) **tandis que chez les bénéficiaires de CRP, le taux d'activité atteint simplement 60%** (53% de sorties positives).

A l'issue de leur formation, pour une majorité, **la reprise d'activité est relativement rapide** : 56% des bénéficiaires ont retrouvé une activité avant 6 mois. Un résultat toutefois à nuancer au regard de la nature des contrats de travail : près d'un quart de ses sorties récentes sont en fait des CDD de moins de six mois. Note plus négative, près de trois bénéficiaires sur dix sortis du dispositif il y a plus de deux ans ne sont pas en activité.

En termes de profil, c'est **au sein des profils traditionnellement les plus en difficultés sur le marché du travail (les plus âgés et les ouvriers) que la reprise d'activité est la plus difficile**. 54% des seniors et 58% des ouvriers retrouvent une activité à la fin du dispositif (contre 62% pour l'ensemble des bénéficiaires). A l'inverse, chez les plus jeunes et plus diplômés, plus mobiles sur le marché de l'emploi, ce taux d'activité au terme du dispositif progresse légèrement, montant à 65% chez les moins de 35 ans et 67% chez les plus diplômés.

L'activité des diplômés à Bac +3 est plus souvent constituée d'emplois durables, avec un taux de sortie positive grimant à 69% contre 47% pour ceux ne disposant que d'un diplôme inférieur au Bac. A noter toutefois que chez les bénéficiaires ayant déclaré n'avoir aucun diplôme, les scores sont positifs et le taux d'activité comme la part de CDI situés dans la moyenne des résultats.

Des disparités par régions, impact local des formations ou réalités économiques locales ?

Si la mesure directe de l'impact de la formation sur le retour à l'emploi est difficile à établir au vu des différences démographiques propres à chaque situation (âge, sexe, régions, secteur, qualification...), on peut toutefois chercher à **évaluer l'importance des dispositifs en comparant le taux d'activité par région chez les bénéficiaires, le taux de chômage local et l'impact de la formation sur leur employabilité**. Cette évaluation peut alors offrir plusieurs cas de figures :

- a) **Les régions où l'impact des dispositifs est jugé peu efficace sur l'employabilité et dont les taux d'activité observés sont parmi les plus faibles** : Dans des régions comme l'Auvergne et le Centre où le taux d'activité des bénéficiaires interrogés est au plus bas niveau (44%) alors même que le taux de chômage réel n'y est pas particulièrement élevé, la faiblesse de l'impact de la formation sur l'employabilité (57%) peut offrir une explication. Un cas de figure partagé également par les régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.
- b) **Les régions où l'impact des dispositifs était jugé positivement mais ne suffit pas à dépasser les difficultés économiques propres à la région** : Dans une région comme le Nord-Pas-de-Calais où les trois-quarts des bénéficiaires estimaient que la formation suivie avait eu un impact positif sur leur employabilité, le taux d'activité des bénéficiaires reste faible. Preuve que l'impact de la formation malgré les qualités perçues de celle-ci est insuffisant et ne permet pas de dépasser les difficultés économiques lourdes que connaît la région (taux de chômage supérieur à 10,5%). Ce cas de figure se présente également dans une moindre mesure pour la région PACA.
- c) **Les régions où malgré un taux de chômage réel élevé, le taux d'activité observé chez les bénéficiaires est parmi les plus hauts** : En Haute Normandie, région pourtant touchée par un taux de chômage important, les bénéficiaires interrogés sont 72% à déclarer être en activité. Un score à relativiser toutefois au vu de la proportion importante de CDD de moins de six mois et une part de CDI plus faible. Dans une moindre mesure, ce cas de figure d'un impact positif de la formation se présente également dans la région Poitou-Charentes.

Parcours professionnels des actifs et adéquation des formations : l'accompagnement des bénéficiaires dans leur transition professionnelle

L'un des principaux objectifs des dispositifs CTP et CRP était de permettre aux stagiaires de se remettre à niveau, se doter de nouvelles compétences et pour certains apprendre un nouveau métier. Cet accompagnement dans la transition professionnelle des bénéficiaires s'illustre par le fait que :

- **41% des bénéficiaires actifs déclarent avoir aujourd'hui un métier totalement différent de leur métier initial avant leur licenciement.**
- **59% des bénéficiaires ayant retrouvé une activité travaillent aujourd'hui dans un secteur différent de leur secteur initial.**

Chez les bénéficiaires qui avaient pour objectif en intégrant la formation d'une reconversion totale, ce taux grimpe à 78%, preuve encore d'un accompagnement réussi des bénéficiaires dans leur processus de transition. Si les bénéficiaires qui travaillaient dans les transports, les services à la personne et la construction sont plus nombreux à être restés dans leur secteur d'origine, dans d'autres secteurs comme l'industrie, le support à l'entreprise ou le commerce, la part de changement de secteurs est plus importante.

A l'issue de la formation, **les métiers liés aux transports, logistique et les services à la personne, sont les deux métiers ayant connus le plus de nouveaux salariés.** A l'inverse, la balance est négative pour les métiers de l'industrie ou du commerce, secteurs qui perdent des salariés entre avant et après la formation. **Les métiers du commerce, de la vente et la grande distribution sont fortement touchés par la précarité d'où une volatilité importante,** 23% des personnes qui travaillaient dans ce secteur travaillent désormais dans le support à l'entreprise, 13% dans les services à la personne...

Autre critère important pour évaluer l'efficacité des dispositifs CTP / CRP, l'adéquation du nouvel emploi par rapport à la formation reçue. **Près des deux-tiers des bénéficiaires en activité estiment que leur emploi actuel correspond bien au métier auquel ils ont été formés,** 43% estiment même que leur métier actuel correspond tout à fait à la formation reçue. Ce sentiment que la formation était adéquate est particulièrement vrai dans les métiers des transports (60% de correspond tout à fait) et de la construction (56%).

29% des bénéficiaires actuellement en activité estiment toutefois que leur emploi actuel ne correspond pas du tout à celui auquel ils ont été formés. Ce taux d'inadéquation élevé, particulièrement important chez les personnes travaillant actuellement dans le commerce ou l'industrie, peut s'expliquer par une précarité plus forte des populations travaillant dans ces métiers plus que par une inadéquation des formations elles-mêmes. Précarité qui peut en obliger certains à accepter un emploi ne correspondant pas forcément à leur qualification ou à la formation reçue.

Une reprise d'activité des bénéficiaires qui se fait dans un périmètre géographique similaire mais au prix d'une baisse de la rémunération

38% des bénéficiaires ayant trouvé un emploi ont accepté un travail plus éloigné de leur domicile que leur emploi initial et pour moitié d'entre eux, le temps de trajet supplémentaire n'excède pas les 30 minutes. Si **on n'observe pas de sacrifice quant à l'éloignement de l'entreprise,** les résultats indiquent bien un sacrifice financier fait par les bénéficiaires dans leur nouvel emploi.

49% des bénéficiaires actifs déclarent gagner moins que dans leur précédent poste avant leur licenciement. Cette baisse de rémunération est **plus importante auprès des populations les plus exposées** à la difficulté du marché de l'emploi : les seniors (56%), les femmes (53%) et les salariés qui avaient plus de dix ans d'ancienneté dans leur entreprise (59%). A noter que plus des trois-quarts des bénéficiaires travaillant désormais comme indépendants, qu'ils soient commerçants, artisans ou chefs d'entreprises, déclarent gagner moins qu'avant, preuve de la difficulté et des risques à se lancer.

Un peu plus d'un quart des bénéficiaires actifs déclarent gagner plus que dans leur précédent emploi à l'issue de leur formation. Ce changement positif est plus fort chez les bénéficiaires de moins de 35 ans (36%), les salariés d'entreprises de plus de 250 salariés (40%) et les personnes qui n'avaient aucune qualification (39%).

Les enseignements clés de l'enquête :

- Plus de six bénéficiaires interrogés sur dix (62%) ont retrouvé une activité à l'issue de leur formation, qu'ils soient salariés (53%) ou qu'ils aient créé leur propre activité (9%)
- 54% occupent des emplois durables et sont considérés comme des sorties positives du dispositif. 33% des bénéficiaires sont en CDI, 9% en CDD de plus de 6 mois, 9% sont créateurs d'entreprise et 3% suivent une formation
- Plus des deux-tiers des bénéficiaires interrogés (67%) jugent que la formation suivie a été déterminante sur leur employabilité
- Les formations sont jugées satisfaisantes par une large majorité des bénéficiaires notamment quant à leur contenu (91%), leur pertinence (88%) ou la qualité du suivi (84%)
- Accompagnés dans leur transition professionnelle, 24% des bénéficiaires se sont reconvertis en changeant de secteur et de métier, 13% ont gardé le même métier en changeant de secteur et 23% ont connu un reclassement et continuent de travailler dans le même secteur et le même métier
- Près des deux-tiers des bénéficiaires (65%) estiment que leur emploi actuel correspond à celui pour lequel ils avaient été formés pendant leur formation

Enquête réalisée par OpinionWay par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 bénéficiaires Opcalia des dispositifs CTP / CRP du 16 décembre 2011 au 4 janvier 2012